

2016/024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 18

Séance du **lundi 27 juin 2016**

Par suite d'une convocation en date du 21 juin 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 27 juin 2016 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. CROS Samuel	
M. VOLLE Stéphane	
/	Mme COSTE Marie-Claire
/	Mme GIGON Christine
M. LECOMTE Marc	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MONTEIL Bernard	Mme PRUDHON Claude
/	Mme VIVION Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à Mme PRUDHON Claude
M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. LECOMTE Marc
M. **MARTINS DE FREITAS** Éric a donné procuration à Mme GIGON Christine
Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle a donné procuration à M. CROS Samuel
M. **THÉRY** Jacques a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

Absents

Mme **SERRE** Océane
Mme **CROUZET** Béatrice
M. **PARRA** Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 02-27/06/2016

APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 10 mai 2016. Il rappelle que ce compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune.

Chaque élu en a été destinataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 mai 2016.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.

Jeanne

